

MAIRIE DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 24 janvier à 17h30, la Commission Administrative du C.C.A.S de SAINT-PÈRE-EN-RETZ s'est réunie à la mairie, sous la Vice-présidence de Mme Ginette VALLÉE.

Date de convocation : 17 janvier 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Ginette VALLÉE, Adjointe à la Cohésion Sociale, M. Stéphane BUREAU, Mme Aurélie LERAY, Mme Thérèse AVRIL, M. Christian AUDION.

EXCUSÉ (E) (S) : M. Jean-Pierre AUDELIN donnant pouvoir à Mme Ginette VALLÉE, M. Michel BOUILLANT.

ABSENT (E) (S) : Mme Hélène DANCER CAMARASA, Mme Anaïs GROLLIER

SECRÉTAIRE : Mme Aurélie LERAY

Délibération N°2024.01.01

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE CCAS

Le budget du CCAS a pour mission de répondre au besoin d'aide sociale sur la commune.

Pour cela, il s'exécute uniquement sur la section fonctionnement, aucun crédit n'étant inscrit en investissement.

Les crédits budgétaires votés en 2023 ont permis de répondre aux besoins de prise en charge formulés par les administrés de la commune.

Pour mémoire, en 2023, les crédits votés en section fonctionnement étaient de 5 000,00€.

L'exécution de l'exercice laisse apparaître une réalisation de 3 755,49€ en dépenses et une réalisation de 2 870,58€ en recettes, soit un déficit constaté de 884,91€.

L'excédent reporté de l'exercice 2023 étant de 2 129,42€, l'exécution de l'exercice 2023 crée un nouvel excédent reporté de 1 244,51€.

La politique budgétaire menée depuis plusieurs années a permis de réduire de manière conséquente l'excédent reporté pour atteindre un seuil acceptable.

En prévision des crédits nécessaires pour le nouvel exercice budgétaire 2024, la commission sollicite une participation à hauteur de 3 755,49€ de la part de la Commune.

La Vice-Présidente
pour le Président,

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-264402363-20240125-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 25-01-2024

Publication le : 25-01-2024



Ginette VALLEE